

1 LE SYSTEME EDUCATIF

Présentation

En globalisant milieu ordinaire et établissements hospitaliers et médico-sociaux, 272 900 enfants ou adolescents handicapés sont scolarisés à la rentrée 2010, soit une hausse de 6,8 % par rapport à la rentrée 2009. 74 % sont scolarisés en milieu ordinaire et 26 % en établissements spécialisés [1].

La scolarisation en milieu ordinaire progresse de 7,4 %. En milieu spécialisé, la scolarisation croît dans une moindre mesure (+ 4,4 %), inversant cependant une légère tendance à la baisse observée depuis 2007.

Dans les structures de l'éducation nationale, les évolutions observées à la rentrée 2010 sont très proches de celles observées depuis la rentrée scolaire 2008 : + 5 % pour le premier degré et + 12 % pour le second degré. Dans le second degré, la scolarisation dans une classe ordinaire (individuelle) croît moins vite que la scolarisation en ULIS (collective). Les SEGPA de collège continuent à accueillir un nombre croissant d'élèves handicapés (+ 13 % en 2010) alors que, dans le même temps, elles connaissent une baisse régulière de leurs effectifs.

Les élèves handicapés sont proportionnellement plus nombreux dans le premier degré que dans le second degré (63 %, alors que les élèves du premier degré représentent 52 % du total des effectifs de l'enseignement scolaire) [2]. En milieu ordinaire, 69 % des élèves handicapés sont scolarisés individuellement. Cette proportion est de 66 % dans le premier degré et de 73 % dans le second degré, où près d'un tiers d'entre eux (31 %) fréquentent une structure de l'enseignement adapté (SEGPA et EREA) destinée aux élèves qui connaissent des difficultés scolaires.

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences [3]. Les élèves souffrant de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves handicapés dans le premier degré (49 %), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (38 %). Ils sont plus souvent en CLIS (55 %) ou en ULIS (52 %) qu'en classe ordinaire et forment la majorité des élèves des établissements médico-sociaux (53 %). Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

Sources :

- MENJVA-MESR DEPP et MENJVA-DGESCO/Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.

- MENJVA-MESR DEPP/Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

Définitions

Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

Les modalités de scolarisation des jeunes en situation de handicap sont diverses. La scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré) ou dans un établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux.

En milieu ordinaire, elle se déroule dans une classe ordinaire (scolarisation individuelle), dans une CLIS ou dans une ULIS (scolarisation collective).

Scolarisation collective

Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) dans l'enseignement élémentaire ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

Les établissements hospitaliers et médico-sociaux

Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle. Comme pour la scolarisation en CLIS ou en ULIS, l'orientation vers ce type d'établissement est décidée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Classification des principales déficiences

- Les troubles intellectuels et cognitifs concernent les déficiences intellectuelles. Les troubles envahissant du développement (TED), dont l'autisme, sont à classer dans cette catégorie alors qu'ils étaient précédemment rangés parmi les troubles psychiques.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage et de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie...
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir.
- Les troubles viscéraux regroupent les troubles cardiaques, respiratoires ou liés à une pathologie cancéreuse, plus généralement, toutes les maladies chroniques requérant la mise en place d'aménagements de scolarité.
- Plusieurs troubles : au cas où le jeune présente plusieurs déficiences de même importance.
- Polyhandicap : déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante.

[1] Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010 (1)	2010 2011
Premier degré	96 396	104 824	111 083	109 682	114 482	120 180	126 294
% Public	91,5	92,4	91,5	90,6	90,3	90,3	90,1
Classe ordinaire	58 812	64 994	71 399	70 048	74 251	79 129	83 309
Clis	37 584	39 830	39 684	39 634	40 231	41 051	42 985
Second degré	37 442	46 699	44 278	52 334	60 191	67 310	75 094
% Public	88,5	86,9	87,0	86,6	86,6	86,0	85,6
Classe ordinaire	31 454	38 934	34 928	40 760	45 697	50 125	54 865
dont SEGPA collège		6 275	7 571	9 570	11 956	13 392	15 099
ULIS	5 988	7 765	9 350	11 574	14 494	17 185	20 229
Total en milieu ordinaire	133 838	151 523	155 361	162 016	174 673	187 490	201 388
Établissements hospitaliers	6 922	6 182	6 097	6 640	6 313	6 936	7 192
Établissements médico-sociaux	70 219	70 158	70 854	69 773	69 191	67 909	70 920
Total étab. spécialisés (2)	77 141	76 340	76 951	76 413	75 504	74 845	78 112
dont scolarisation partagée	nd	nd	nd	nd	6 209	6 763	6 626
Ensemble (3)	210 979	227 863	232 312	238 429	249 968	255 572	272 874

nd : non disponible.

(1) Environ 1 500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas été recensés du fait d'une grève administrative locale.

(2) Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(3) Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

[2] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Total	Individuelle dont SEGPA (2)	dont EREA	Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico- sociaux	Ensemble
Premier degré	83 309			42 985	126 294	4 957	62 075	67 032
Prélémentaire	27 465			7 571	35 036	1 808	18 543	20 351
Élémentaire	55 844			35 414	91 258	3 149	43 532	46 681
Second degré	54 865	15 099	2 032	20 229	75 094	1 935	6 492	8 427
Premier cycle	43 287	14 970	1 033	7 923	51 210	1 212	4 481	5 693
Second cycle	11 118	80	980	1 199	12 317	723	2 011	2 734
Indifférencié	460	49	19	11 107	11 567	300	2 353	2 653
Total	138 174	15 099	2 032	63 214	201 388	7 192	70 920	78 112

(1) Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers et médico-sociaux.

(2) SEGPA de collège.

(3) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

[3] Répartition par type de déficience des élèves en situation de handicap en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Déficience	Milieu ordinaire				Ensemble	Établissements spécialisés (2)		
	Premier degré		Second degré			Hospitaliers	Médico- sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	CLIS	Classe ordinaire	ULIS				
Troubles intellectuels et cognitifs	28 076	33 804	13 810	14 842	90 532	1 068	37 391	38 459
Troubles du psychisme	19 822	3 574	10 128	1 538	35 062	3 521	16 462	19 983
Troubles du langage et de la parole	10 809	1 599	13 071	1 359	26 838	186	1 215	1 401
Troubles auditifs	3 377	666	2 853	546	7 442	16	3 205	3 221
Troubles visuels	2 156	292	2 080	152	4 680	3	843	846
Troubles viscéraux	3 259	128	2 539	60	5 986	496	83	579
Troubles moteurs	8 454	1 028	7 333	995	17 810	563	3 568	4 131
Plusieurs troubles associés	5 653	1 771	2 029	687	10 140	594	5 648	6 242
Autres troubles	1 703	123	1 022	50	2 898	671	1 563	2 234
Polyhandicap (1)	-	-	-	-	-	74	942	1 016
Total	83 309	42 985	54 865	20 229	201 388	7 192	70 920	78 112

(1) N'existe que dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

(2) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.